LI RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

f.)

14 13

F1

13

84

14

1

7.3

 \Box

6.1

[8] [3] [9] [9]

0a 13

0 0

D E

fü (6)

141 1-1

13

15

13

133

il Fa

F0

13 E

PI N

61 2

• exclus

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice 11 présents 11 votants 11 absents 0

De la commune BARBAZAN

Séance du 20 octobre 2022

à 18 heures 00

Date de convocation : 13 octobre 2022

> Date d'affichage : 14 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet Maintenance des radars bédagogiques posés par le SDEHG suite à la rétrocession Mme STRADERE Michèle

SOUS-PRÉFECTURE

0 2 NOV. 2022

SAINT-GAUDENS

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire rappelle qu'une délibération en date du 23 juin 2022 avait été prise concernant un transfert de propriété de radars pédagogiques posés gratuitement par le SDEHG.

Aussi, la commune de Barbazan, devenue propriétaire, doit assurer la maintenance de ces équipements.

Deux devis ont été proposés :

- IMS Services
- Elan Cité

Après lecture de ceux-ci, le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- retient la proposition d'Elan Cité
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches afférentes à cette procédure.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture le 25 octobre 2022.

Le Maire,